

POINTS COMMUNS AUX SERVICES DES CENTRES DE PRÉORIENTATION ET DES CENTRES DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE

SERVICES AUX COMMISSIONS D'ORIENTATION ET AUX ENTREPRISES

L'établissement s'engage à présenter une offre de prestations claire et précise et un bilan d'activités.

A l'attention des Commissions d'Orientation

L'établissement élabore un bilan individualisé du parcours et les perspectives d'insertion.

Au sein des entreprises

L'établissement facilite l'intégration professionnelle et sociale des travailleurs handicapés au sein des futures équipes de travail.



ÊTES-VOUS SATISFAITS ?

- Tout au long du parcours, les intervenants sont à votre écoute. Ils peuvent ainsi améliorer la qualité de leurs prestations en l'adaptant en continu à vos attentes.
- De plus, l'établissement met en place des enquêtes pour mesurer votre satisfaction.

LA MARQUE NF SERVICE



La marque NF Service est une marque de certification volontaire, délivrée par AFAQ AFNOR Certification. Elle atteste que le service est conforme à des caractéristiques et des engagements définis dans une (ou des) norme(s), grâce à des contrôles réguliers.

Pour les centres de préorientation et les centres de rééducation professionnelle, AFAQ AFNOR Certification vérifie tous les ans que les centres réalisent effectivement les engagements pris, au travers :

D'un audit au sein de l'établissement

D'un contrôle documentaire fondé notamment sur la présentation des offres de service, les résultats de la mesure de la satisfaction des personnes bénéficiaires, la gestion des réclamations, la mesure d'indicateurs de performance, la mise en œuvre d'un plan d'amélioration.

Comment reconnaître un centre titulaire de la marque NF Service ?

Au logo  apposé sur la documentation et dans les locaux.

Pour obtenir la liste des centres ayant obtenu la marque NF Service :

Contactez AFNOR CERTIFICATION sur simple demande téléphonique au (0)1 46 11 37 00 ou consultez www.marque-nf.com

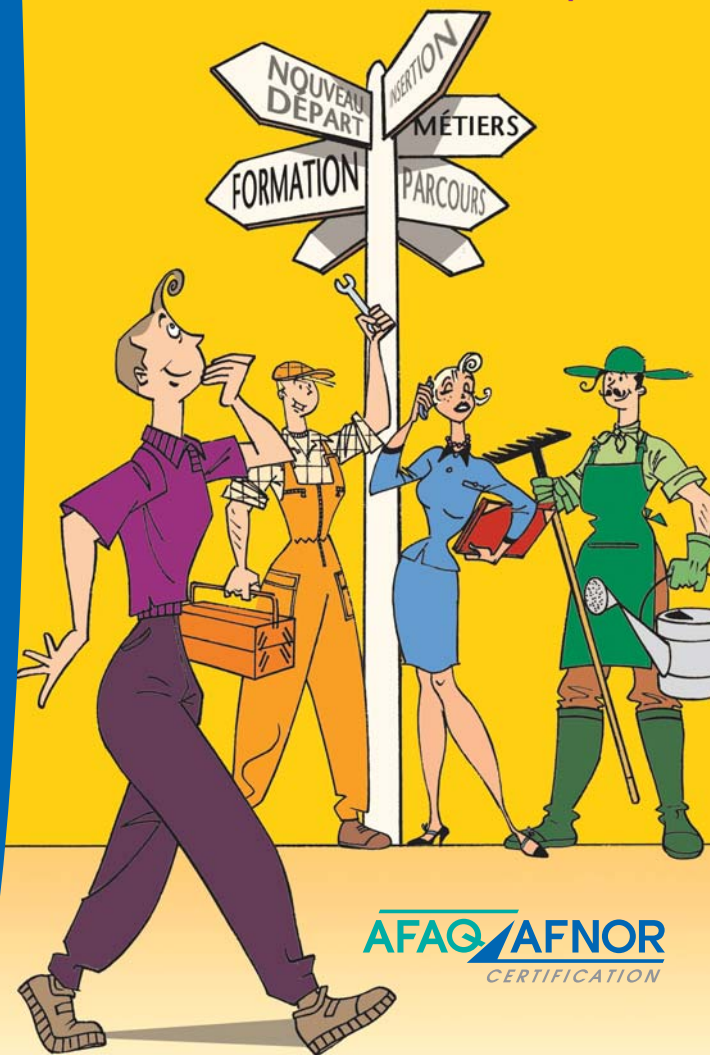
AFAQ AFNOR
CERTIFICATION

Bureaux : 116 avenue Aristide Briand - BP 40 - 92224 Bagneux Cedex
Tél : +33 (0)1 46 11 37 00 - Fax : +33 (0)1 46 11 39 40
www.marque-nf.com certification@afaq.afnor.org
SAS au capital de 15 137 000 euro - RCS Bobigny B 479 076 002
Depuis le 6 avril 2005, AFNOR Certification SA est devenue AFAQ AFNOR Certification



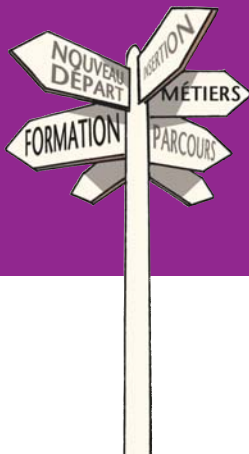
et les services de réadaptation professionnelle

La garantie qualité des prestations liées à une situation de handicap



AFAQ AFNOR
CERTIFICATION

POINTS COMMUNS AUX SERVICES DES CENTRES DE PRÉORIENTATION ET DES CENTRES DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE



La marque NF Service vous aide à reconnaître le sérieux et la qualité des services de réadaptation professionnelle.



INFORMATION

En réponse à votre demande, l'établissement vous propose :

- une documentation sur ses services,
- la présentation des métiers et des formations actualisées,
- la présentation des prestations spécifiques à l'accompagnement médical, psychologique et social,
- une visite accompagnée avec une rencontre des professionnels.

ACCUEIL

Lors de votre admission dans l'établissement, un interlocuteur référent vous accueille et vous présente l'organisation de votre séjour, la restauration, l'hébergement et les loisirs éventuels, les méthodes pédagogiques et les



périodes en entreprise. L'établissement met en œuvre les conditions adaptées à vos besoins en prenant en compte les éventuelles contraintes liées à votre situation.

ACCOMPAGNEMENT

L'établissement garantit l'intervention de professionnels dans les domaines pédagogique, médical, psychologique, social et d'aide à la recherche d'emploi.

Il s'engage à suivre et faciliter l'adaptation de votre parcours aux éventuelles difficultés que vous rencontrez et/ou attendez que vous pouvez manifester.

Ces échanges font l'objet d'une synthèse écrite.

LES SERVICES DES CENTRES DE PRÉORIENTATION



Vous êtes une personne en situation de handicap suite à un accident ou à une maladie. Vous ne savez pas quel métier exercer ? Comment être certain qu'on vous soutiendra dans votre recherche ?

PARCOURS D'ORIENTATION

Au début de votre stage, les moyens et les différentes étapes de votre parcours vous sont présentés par l'équipe d'intervenants de manière claire et précise dans un contrat.

Ce parcours vous permet de :

- connaître vos capacités et aptitudes en tenant compte des contraintes liées à votre situation,
- découvrir des activités dans lesquelles vous souhaitez vous orienter,
- réaliser des stages d'observation en entreprise,
- valider votre projet d'orientation.



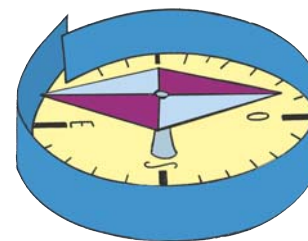
ORIENTATION SOCIALE ET / OU PROFESSIONNELLE

Au terme de votre séjour, l'équipe consigne les bilans réalisés dans un rapport de synthèse final.

Ces conclusions servent à vous aider dans votre future orientation.

LES SERVICES DES CENTRES DE RÉÉDUCATION PROFESSIONNELLE

Vous êtes travailleur handicapé et vous avez décidé de suivre une formation adaptée à votre projet professionnel et tenant compte de votre handicap ? Vous souhaitez faire appel à un établissement qui vous offrira un accompagnement personnalisé ? Comment avoir la garantie que vous bénéficierez d'une formation répondant à votre démarche de réinsertion professionnelle et sociale ?



INSERTION PROFESSIONNELLE

Dès le début du parcours et dans une dynamique de recherche d'emploi, l'établissement vous accompagne.

Pour vous aider dans ces démarches, vous bénéficiez :

- d'un centre de ressources,
- d'interventions de professionnels sur la mise en relation avec des entreprises et l'adaptation au poste de travail,
- de mises en situation par des stages en entreprise.

A l'issue du parcours et pendant une durée de six mois, vous pouvez bénéficier pour votre insertion professionnelle des conseils d'un référent de l'établissement.

PARCOURS DE FORMATION

Au début de votre formation, les objectifs et les moyens vous sont présentés de manière claire et précise dans un contrat.

En fonction des besoins, des actions préparatoires ou de mise à niveau vous sont proposées.

Si votre parcours évolue en cours de route, ces adaptations sont définies avec vous et consignées dans un livret de suivi.

La validation de votre qualification et/ou reconnaissance de vos acquis concluent ce parcours.